

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 14 octobre 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-105**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 14 octobre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 4 octobre 2024.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 16 septembre 2024

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 16 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 28
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 16 septembre 2024.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 16 septembre 2024

Membres présents

Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Emmanuel NERON ; Claude OPHELE ; Philippe ROINGEARD ;
Pascal CHAREILLE ; Colombine MADELAINE ; Claudine TACQUARD ; Hovig TER MINASSIAN ;
Gwenaëlle BAUDET ; Bertrand BILLAULT ; Xavier HOUILLIER ; Benoît WOLF ;
Joëla LAPLEAU-GIRARD ; Julien STENNE MEUTEY ;
Anne BESNIER ; Michèle PERRIN ;

Ont donné procuration :

- Pauline SAINT-MARTIN à Philippe ROINGEARD
- Catherine BELZUNG à Emmanuel NERON
- Fabienne LABELLE à Claude OPHELE
- Olivier PICHON à Claude OPHELE
- Philippe PREVOST à Philippe ROINGEARD
- Béatrix BARREIRA à Hovig TER MINASSIAN
- Lucie LEPAGE à Benoît WOLF
- Amélie BALAY à Julie STENNE-MEUTEY
- Joëla LAPLEAU-GIRARD à Julie STENNE-MEUTEY (à partir de 16h30)

Participaient à titre consultatif :

Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mathilde GRALEPOIS, Vice-présidente en charge de la transition écologique ; Emmanuelle HUVER, Vice-président en charge de la commission de la recherche (SHS) ; Sébastien LARRIBE, Vice-président en charge de l'immobilier ; Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR de sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice de l'UFR Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et Sciences humaines ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ; Cloé FREULON et Thomas THUILLIER, représentants de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Hovig TER MINASSIAN, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte-rendu du Conseil d'administration du 8 juillet 2024

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 8 juillet 2024.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 8 juillet 2024 par la délibération n°2024-082.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

M. le Président présente le calendrier institutionnel de septembre à décembre 2024.

Calendrier institutionnel – Septembre 2024

Instance	Date	Points principaux à aborder	Présidence
Commission des moyens	6 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> COMP 2024-2026 (vote) Diagnostics et objectifs : Schéma Directeur des Energies (info) 	VP CA
CAC restreint	16 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> 3^e Campagne ATER (avis) 	Présidente actuelle
CA	16 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> COMP 2024-2026 (vote) Diagnostics et objectifs : Schéma Directeur des Energies (info) 	Président actuel
CR	17 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> AAP Colloques 	VP CR
CFVU	19 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> M3C, modifications de maquettes Bilan financier CVEC 2023 + Règlements commission AAP CVEC et FSDIE 	VP CFVU
Commission des moyens	20 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> BR1 2024 (avis) Présentation du SPSI 2025-2029 (avis) 	VP CA
CDC	23 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'emploi des EC et enseignantes (avis) 	Président actuel
CAC plénier	24 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'emploi des EC et enseignantes (avis) 	
CSA	26 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'emploi des EC et enseignantes (avis) 	Président actuel
CA	30 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'emploi des EC et enseignantes (vote) Vote du BR1 2024 (vote) et du projet de SPSI 2025-2029 (vote) 	Président actuel

Calendrier institutionnel – Octobre 2024

Instance	Date	Points principaux à aborder	Présidence
CAC restreint	1-2 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Avis sur les dossiers de demande de prime individuelle (C3) 	Présidente actuelle
Commission des moyens	4 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> A déterminer 	VP CA actuelle
CDC	8 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'emploi des personnels BIATSS 	Président actuel
CR	8 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Budget de la CR (dont dotation des UR) 	VP CR
CSA	10 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'emploi des personnels BIATSS 	Président
CFVU	10 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Parcoursup et Mon Master 2025 Convention Vie Etudiante avec Collegium Santé Rapports d'activité du SUAPS et du service culturel 	VP CFVU
CA	14 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'emploi des personnels BIATSS 	Président actuel
	3-11 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Auditions budgétaires pour le BI 2025 	
CA+CR+CFVU	16-17 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Election des personnels (avec proclamation le 18 octobre) 	
CA+CR+CFVU	22-23 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Election des étudiant-es (avec proclamation le 24 octobre) 	
FS CSA	24 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle convention FIPHFP (insertion des personnes handicapées) 	

Calendrier institutionnel – Novembre 2024

Instance	Date	Points principaux à aborder	Présidence
CDC	4 novembre 2024	• A déterminer	Président actuel
CSA	7 novembre 2024	• A déterminer	Président actuel
Commission des moyens	8 novembre 2024	Dans sa composition actuelle • Tarification des DU et acceptation éventuelle de dons	Président actuel
CA extraordinaire	8 novembre 2024	• Désignations des personnalités extérieures du nouveau CA	Elue le ou la plus âgée
CAC plénier	12 novembre 2024	• Désignation des membres des sections disciplinaires au sein du nouveau CAC	Président actuel
CAC restreint	12 novembre 2024	• Validation des habilitations des chargés de cours • Validation des commissions ad'hoc pour le recrutement des enseignants du second degré	Président actuel
CA	18 novembre 2024	Dans sa composition actuelle • Tarification des DU et acceptation éventuelle de dons • Nouvelle convention FIPHP	Président actuel
CR	19 novembre 2024	• Présentation des 4 CETU	VP CR actuelle par délégation du président actuel
CR restreint	26 novembre 2024	• PEDR HU	
CA extraordinaire	29 novembre 2024	• Election du président ou de la présidente de l'université	Elue le ou la plus âgée

Calendrier institutionnel – Décembre 2024

Instance	Date	Points principaux à aborder	Présidence
Commission des moyens	6 décembre 2024	Dans sa composition actuelle • Eventuel BR2 2024 • Examen du BI 2025 (avis)	Présidente nouvellement élue
CA	9 décembre 2024	• Election des vice-présidentes	Présidente nouvellement élue
CAC restreint	10 décembre 2024	• Campagne emploi EC 2025 : Mises en situation professionnelles (avis) • Campagne emploi EC 2025 : Demandes de mutations internes (avis) • Campagne repyramidage des EC 2025 : Choix des sections	Présidente nouvellement élue
CSA	12 décembre 2024	• Choix des sections du repyramidage 2025	Présidente nouvellement élue
CFVU	12 décembre 2024	• Désignations de personnels et étudiant·es pour siéger dans des conseils (sport, culture, documentation, ...)	Nouveau ou nouvelle VP CFVU
CA	16 décembre 2024	• Choix des sections du repyramidage 2025 • BI 2025 (sauf décision de nouvelle équipe présidentielle)	Présidente nouvellement élue
CAC plénier	17 décembre 2024	• Election nouvelle ou nouveau président du CAC • Election de la vice-présidence étudiante du CAC	Présidente nouvellement élue
CAC restreint	17 décembre 2024	• Avis sur habilitation des chargés de cours	Présidente nouvellement élue

M. le Président présente ensuite les évènements du premier semestre 2024/2025 :

Date	Evénements
9-11 septembre 2024	• Lancement du projet européen ECHOES
20 septembre 2024	• Cérémonie de remise des Honoris Causae
22 septembre 2024	• 10/20 km et Marathon de Tours (Running Loire Valley)
24 septembre 2024	• Conférence de presse de rentrée
26 septembre 2024	• Fête de rentrée des étudiant·es
30 septembre 2024	• Réception académie de médecine (Tours)
3 octobre 2024	• Accueil des nouveaux personnels
5 octobre 2024	• Fête de la science (Blois)
9-13 octobre 2024	• Rendez-vous de l'histoire (La ville)
12 octobre 2024	• Fête de la science (Tours) – Océans de savoir

3. INFORMATION POLITIQUE IMMOBILIÈRE

3.1. Schéma directeur des énergies

M. le Président présente le Schéma directeur des énergies de l'Université (SDE).

Le SDE s'inscrit dans la volonté de l'Université d'adopter une stratégie en matière énergétique afin de répondre aux mesures 11 (mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments) et 12 (réduire les consommations et émissions des bâtiments grâce à une stratégie de rénovation) de la circulaire n°6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'Etat. Il prend place aux côtés de ASTRES (agenda stratégique de transformation écologique et sociale) et du SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière).

Pour rappel, l'Université est soumise au décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (dit « décret tertiaire »), qui impose pour les consommations énergétiques, une réduction de 40 % des consommations d'ici 2030 et de 60 % à l'horizon 2050, par rapport à une année de référence comprise entre 2011 et 2019 (en fonction de chaque bâtiment) ; en parallèle, il est rappelé que pour les émissions de gaz à effet de serre, une réduction de 55 % des émissions est attendue d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050, par rapport à l'année de référence 2019.

Le patrimoine immobilier de l'Université de Tours est composé de 7 pôles immobiliers, de 33 sites universitaires et de 91 bâtiments, soit 182 000 m² de surface utile brute correspondant à 186 000 m² de surface de plancher. La consommation globale de l'Université représente environ 31,8 GWhEF, soit 442 KWhEF/m², répartis comme suit :

- 21,5 GWhEF hors recherche pour une surface de près de 160 000 m², soit 135 KWhEF/m²
- 2,2 GWhEF pour 7 200 m² dans les bâtiments mixtes (tertiaire + recherche), soit 311 KWhEF/m² ;
- 7,7 GWhEF pour 15 200 m² dans les bâtiments dédiés à la recherche, soit 507 KWhEF/m².

Les activités de recherche représentent donc 12.3% des surfaces de l'Université pour 31,3% des consommations énergétiques.

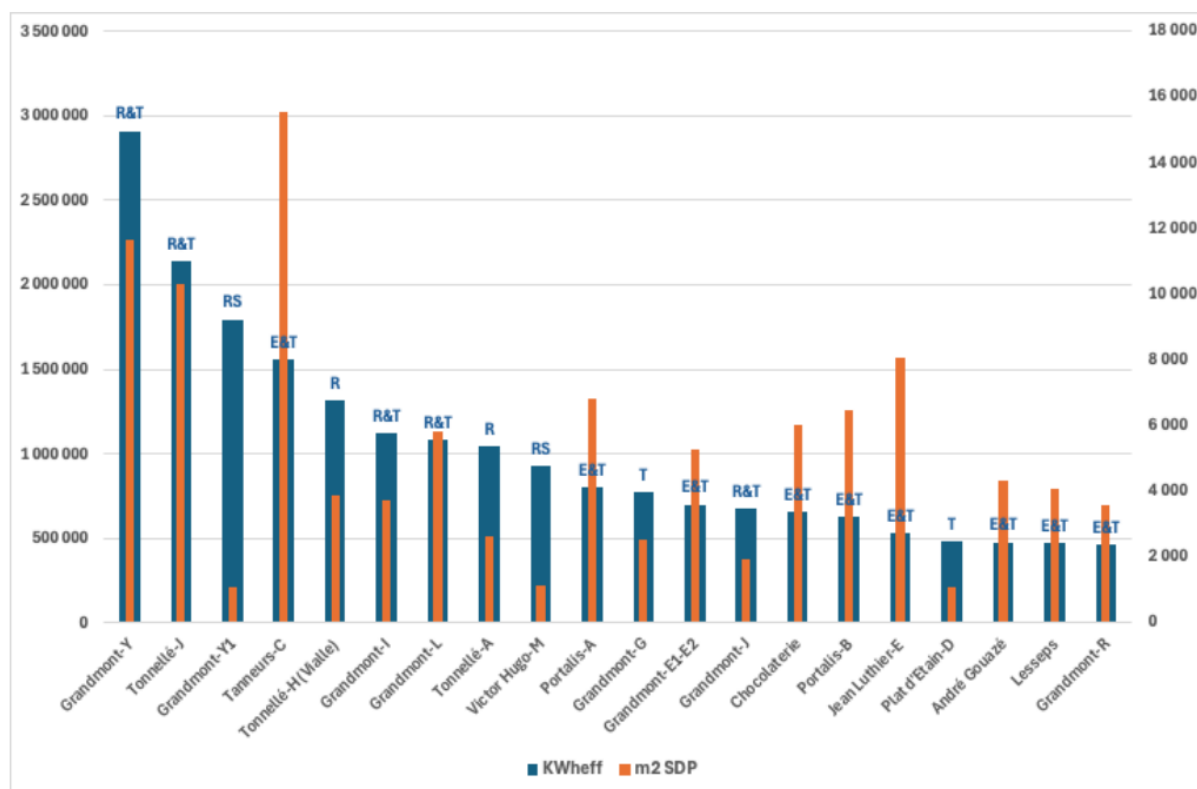
Le SDE concerne la quasi-totalité des bâtiments occupés par l'Université, à l'exclusion de certains bâtiments n'appartenant pas à l'Université de Tours (CERTEM Plus, 1,3 GWhEF pour 2 000m² ; bâtiment 47C du CHRU, 0,6 GWhEF pour 1 300m² ; Béranger, 0,21 GWhEF pour 1 420m²), ou pour lesquels des rénovations sont déjà en cours (Dassault 2, 0,77GWhEF pour 5 307m² ; bâtiments B et D des Tanneurs, 1,26 GWhEF pour 7 240m²).

Sur le périmètre du SDE, les consommations d'énergies représente 27,7 GWhEF, qui se répartissent de la façon suivante :

- 11,3 GWhEF sont fournis par l'électricité (46 %) ;
- 10 GWhEF sont fournis par le gaz (38 %) ;
- 3,6 GWhEF sont fournis par le réseau de chaleur urbain (16 %).

Ces consommations ont fait l'objet de quelques évolutions dans le temps, notamment sous l'effet du raccordement de l'Université au réseau de chaleur urbain.

S'agissant plus précisément de la consommation des 20 bâtiments les plus énergivores de l'Université (voir figure page suivante, les consommations représentées étant celles de l'année 2022), il est nécessaire de rapporter leur consommation au nombre de m² de surface de plancher. Ainsi, des bâtiments qui peuvent paraître très énergivores en valeur absolu ont en réalité une surface de plancher très élevée (bâtiment C des Tanneurs), tandis que certains bâtiments ont une consommation d'énergie très élevée pour une surface de plancher très réduite (bâtiment Y1 de Grandmont). Ces différences s'expliquent notamment par l'usage fait de ces bâtiments, les bâtiments abritant de gros équipements dédiés à la recherche étant nécessairement plus énergivores que les bâtiments exclusivement dédiés à l'enseignement.

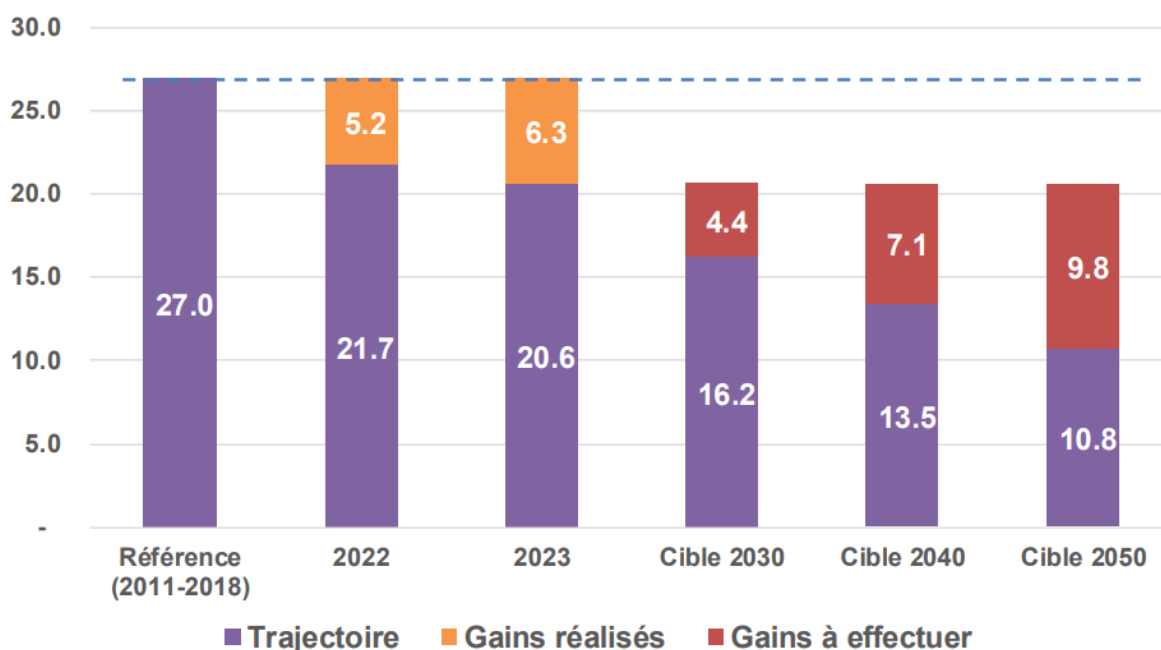


Le décret tertiaire impose à l'Université de réduire les consommations dans les bâtiments assujettis aux obligations qu'il édicte, soit les bâtiments de plus de 1 000 m² hébergeant des activités tertiaires. Dans ce cadre réglementaire, l'université regroupe 17 entités fonctionnelles assujetties (EFA), qui représentent 88% du patrimoine (en surface) et 24 GWhEF sur les 31,8 GWhEF de consommation d'énergie.

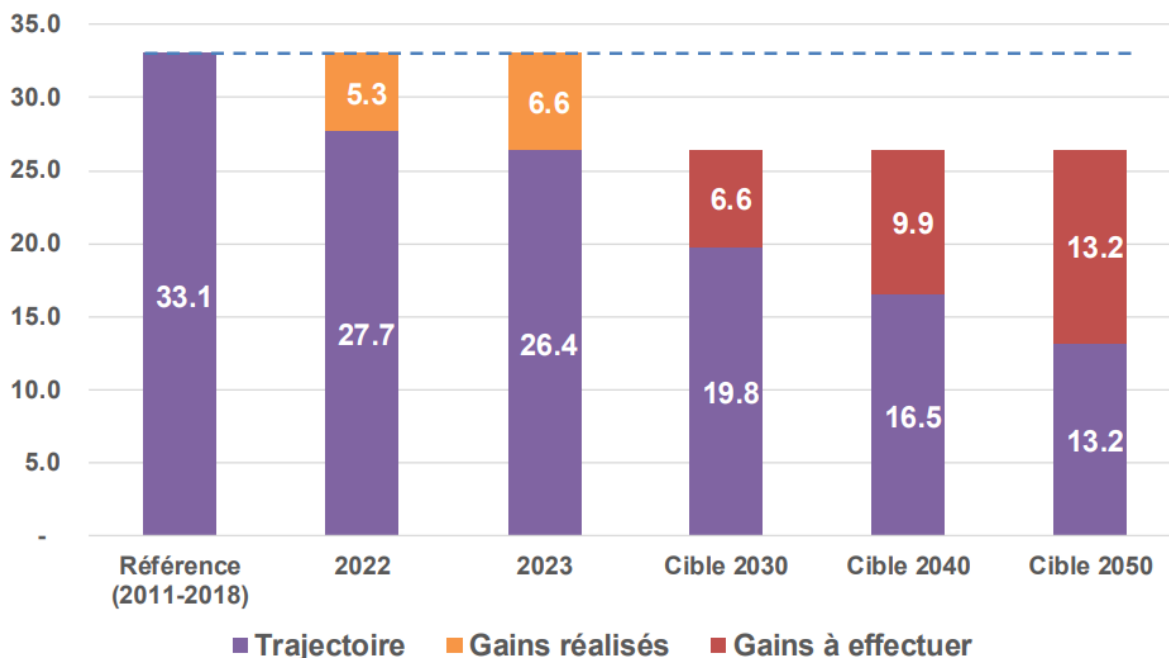
Ce constat appelle l'université à s'interroger sur la trajectoire à adopter : faut-il viser les objectifs de réduction uniquement pour les EFA ou doit-on les étendre à l'ensemble du parc immobilier ? Les arguments en faveur de cette dernière options sont conséquents :

- Le constat de l'augmentation du coût de l'énergie pour garantir la soutenabilité des activités de recherche ;
- La nécessité de réduire en parallèle l'empreinte carbone de l'université.

A l'horizon 2050, si la trajectoire de l'Université se concentraient uniquement sur les EFA, elle devrait être celle représentée dans la figure suivante. On constate sur cette figure que 6,3 GWhEF ont été économisés depuis 2023 par rapport aux années de référence, et qu'il faudrait réaliser encore 9,5 GWhEF d'économie pour atteindre la cible fixée par décret en 2050.



A l'horizon 2050, si la trajectoire de l'Université devait concerner l'ensemble de son patrimoine (et pas seulement les EFA), elle devrait être celle représentée dans la figure ci-dessous. On constate sur cette figure que 6,6 GWhEF ont été économisés depuis 2023 par rapport aux années de référence, et qu'il faudrait réaliser encore 13,2 GWhEF d'économie pour atteindre la cible fixée par décret en 2050. Cela représenterait 3,4 GWhEF d'économie supplémentaire à réaliser (en réduisant les consommations liées à nos activités de recherche).



De nombreuses opérations immobilières ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation et ont permis de réduire nos consommations d'énergies :

- 8 projets de gestion technique du bâtiment dans le cadre du projet résilience 2022 : une économie de 1,1 GWh a été réalisée pour un investissement de 625 K € ;

- Travaux de chauffage, ventilation et climatisation pour le bâtiment Y de Grandmont (soit 11 400m² de surface de plancher) : une économie de 0,9 GWh a été réalisée pour un investissement de 3,2 M € ;
- Travaux de réhabilitation de l'IUT phases 1 et 2 (soit 16 000 m² de surface de plancher) : une économie de 0,6 GWh a été réalisée pour un investissement de 8,25 M € ;
- Travaux de clos et couvert des bâtiments B et D des Tanneurs (soit 7 500 m² de surface de plancher) : une économie de 0,6 GWh a été réalisée pour un investissement de 23 M € ;
- Travaux de clos et couvert du bâtiment L de Grandmont (5 700 m² de surface de plancher) : une économie de 0,1 GWh a été réalisée pour un investissement de 1,5 M € ;
- Réduction de la période de chauffe (fermeture de mars 2023) : une économie de 0,17 GWh a été réalisée ;
- Réponse à l'appel à projet « Transition environnementale 2024 – AAP P348) par des travaux de chauffage, ventilation et climatisation et par des projets de gestion technique du bâtiment (37 000 m²) : une économie de 0,6 GWh a été réalisée pour un investissement de 1,5 M€.

L'installation de panneaux photovoltaïques est en cours de réflexion, et on estime que, au plus, cette installation permettrait de produire jusqu'à 1,2 GWh pour une dépense d'investissement de 5,8 M €.

Une simulation thermodynamique hors photovoltaïque sur l'ensemble des bâtiments de notre patrimoine indique :

- Qu'un investissement de 91,9 M€ en interventions bâtementaires (hors photovoltaïque) permettrait de réduire les consommations d'énergies de l'université de 7,6 GWh sur les 13,2 GWh visés, soit 58% de l'objectif à atteindre ;
- Qu'un investissement de 97,7 M € en interventions bâtementaires (avec pose de panneaux photovoltaïque) permettrait de réduire les consommations d'énergies de l'université de 8,8 GWh sur les 13,2 GWh visés, soit 72% de l'objectif à atteindre.

Les travaux sont à poursuivre afin de définir le scénario à adopter, en fonction des fonds disponibles (CPER, emprunt auprès de la banque européenne d'investissement, diversification des formes d'intervention) mais également en fonction de l'état de préservation des bâtiments de l'université. Certains des bâtiments du parc ont en effet un niveau de préservation préoccupant (Fromont, CESR, Tanneurs, Grandmont, etc.), qui implique de s'interroger sur leur conservation.

Pour atteindre les objectifs visés en termes de réduction des consommations d'énergies de l'université, la rénovation et la production d'énergie sont nécessaires mais ne seront pas suffisantes (au mieux, 8,8 GWh sur les 13,2 GWh visés). La sobriété, avec robustesse, sera un axe primordial pour réduire nos consommations :

- En rationalisant nos usages d'équipements énergivores (en recherche, via la construction de stratégies bas carbone dans les unités de recherche) ;
- En augmentant l'intensité d'usage surfacique de nos bâtiments.

Philippe ROINGEARD se demande si l'achat d'équipements moins énergivores est comptabilisé dans le 97,7 M€ planifiés.

M. le Président indique que les 97,7 M€ ne prennent pas en compte les achats d'équipements dédiés à la recherche. Toutefois, l'idéal serait d'engager des efforts de manière simultanée sur plusieurs postes de dépenses d'énergie de l'université. Le lancement du bilan carbone dans les laboratoires a permis d'identifier les consommations énergétiques de chacun des laboratoires. Un travail est à initier, notamment en matière de renouvellement des équipements (avec priorisation), en fonction du coût énergétique de chaque équipement.

Alain BIDEAU s'interroge sur les modalités de la facturation du réseau de chaleur.

Grégoire BARGHAMIAN précise que le réseau de chaleur se subdivise en deux composantes : le R2, qui constitue l'abonnement au réseau de chaleur que l'université paie afin de participer à l'investissement et à la maintenance du réseau primaire, et le R1, pour lequel l'Université est facturée au prorata de sa consommation réelle.

Emmanuelle NERON s'interroge sur les ressources mobilisables à l'Université afin d'investir 97,7 M€ d'ici 2050.

M. le Président précise qu'un travail de prospective financière est en cours de réalisation avec la Direction des Affaires Financières, en étant accompagné de France Universités. Christine GEORGELIN précise que les emprunts envisagés pour répondre à ces obligations de réduction des consommations d'énergies seraient d'une durée de 25 ans, avec une obligation d'emprunter au minimum 50 M € afin d'obtenir au moins un gain de 60 % de réduction

des consommations d'énergies, conditions apparaissant excessives pour l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, 25 ans couvre la durée de 3 CPER, donc d'autres fonds seront a priori disponibles.

Benoît WOLF précise que l'ensemble de ces données interroge nécessairement nos modalités actuelles et futures de travail, puisque les propositions formalisées auront des impacts concrets sur les personnels et les usagers de l'université. Il s'interroge afin de savoir si des mesures d'accompagnement du public aux enjeux du décret dit tertiaire sont envisagées.

M. le Président précise que de telles mesures devront naturellement être mises en place.

3.2. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Sébastien LARRIBE présente les données clés et les orientations stratégiques pour la construction du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2025 – 2029.

Le SPSI constitue une obligation réglementaire ainsi qu'une opportunité. Il permet à ce titre d'obtenir des financements complémentaires dans le cadre d'appels à projets. Le SPSI 2025 – 2029 devra être voté au plus tard en décembre 2024 afin d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le SPSI comprend une partie bilan / diagnostic et une partie stratégique. Il doit être en cohérence avec l'Agenda stratégique de transition écologique et sociale (ASTRES) et le Schéma directeur des énergies (SDE).

➤ Stratégie d'intervention

L'ensemble du parc immobilier de l'université de Tours est segmenté au regard de différents indices (préservation, optimisation, modernisation), qui permettent de connaître l'état de santé des bâtiments.

La stratégie d'intervention se structure autour de trois axes principaux (en excluant l'axe énergie, traité plus particulièrement par le SDE), pour un montant total de 20,7 M € sur la période du SPSI 2025 – 2029.

Axe 1 : Préservation du patrimoine

Cela recouvre principalement le gros entretien et renouvellement (GER). Au total, 23 M € de travaux ont été identifiés. Il est proposé d'inscrire en priorité la somme de 2,4 M € sur la période 2025 – 2029 afin d'exécuter les travaux jugés critiques. Idéalement, sur cette même période, il serait souhaitable de mobiliser au total 9,5 M €.

D'autres travaux doivent être menés en parallèle du GER : mise en conformité des systèmes de sécurité incendie (SSI), ascenseurs, maintenance courante des antennes techniques de l'immobilier.

Il est proposé d'augmenter de + 3 % / an les crédits du GER, avec un rattrapage de l'année 2024. Le GER pourrait être davantage augmenté en fonction de la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Il est proposé de faire de même pour le budget de maintenance courante des antennes techniques de l'immobilier.

Axe 2 : Réglementaire

Cet axe concerne en premier lieu l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). Sur ce sujet, l'université de Tours a retenu une approche par site universitaire, plutôt que générale. Cette solution permet ainsi de rendre pleinement accessible un site universitaire et d'éviter le saupoudrage.

À ce stade 1,757 M € ont été financés. Il reste encore 5,606 M € de travaux à mener pour exécuter les phases 2 (finalisation), 3 et 4 de l'Ad'AP. Sur ma période 2025 – 2029, il est proposé de mobiliser 700 K € pour finaliser la phase 2 (Tanneurs) et environ 1,5 M € en fonction du pôle immobilier retenu (ex. Portalis).

Les interventions réglementaires visent également

- Le plan de retrait de l'amiante, pour un coût total de 6,5 M €. Les interventions prioritaires sont évaluées à 300 K € toutes dépenses confondues (TDC).
- Mise en sécurité du parking des Tanneurs et des locaux de stockage, pour un montant de 2,22 M € TDC.

Axe 3 : Adaptation des locaux

Cet axe vise trois séries de travaux d'adaptation :

- Travaux d'adaptation issus du dialogue de gestion (entre 300 et 500 K € / an) ;
- Travaux d'adaptation sur projet pour les composantes, unités de recherche et services ;
- Travaux de mise en sécurité portés par la Direction de la Prévention, Logistique, Santé, Sécurité & Sureté (DPL3S).

En la matière, il est proposé de socler une part de financement à raison de 500 K € / an + 3 % de la CAF. S'il doit y avoir des arbitrages à mener, il est proposé de réduire davantage cet axe que les autres.

Axe 4 : Énergie

Sur cet axe, un travail est actuellement mené dans le cadre du SDE (cf ci-dessous).

➤ **Stratégie patrimoniale**

Axe 1 : Valorisation

Cet axe comprend quatre projets principaux :

- Soutien à la *deeptech* : Dispositif d'accueil et de soutien des créateurs d'entreprise et jeunes entreprises spécialisées dans la *deeptech* ;
- Campus habités : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêts sur le site Gouazé afin de permettre la construction d'un immeuble favorisant une mixité fonctionnelle et sociale ;
- Offre de restauration responsable : Distributeurs automatiques (suppression des gobelets jetables, suppression de la vente de boissons froides, produits alimentaires sains et locaux), restauration ambulante ;
- Développement d'une stratégie partagée de valorisation immobilière des surfaces bâties.

Axe 2 : Opérations lourdes

Ces opérations sont principalement attachées au Contrat de plan État – Région (CPER). Plusieurs opérations financées par le CPER 2021-2027 sont déjà en cours :

- Rénovation des Tanneurs (bâtiments B et D) ;
- Extension de l'EPU ;
- Réhabilitation énergétique des bâtiments I et G de Grandmont ;
- Aménagement de salles pour l'UFR d'odontologie ;
- Réhabilitation d'un bâtiment (B32) par le CHRU et l'université pour rassembler dans un même bâtiment les recherches en biologie hospitalières et universitaires ;
- Construction d'un équipement sportif et culturel sur le site Portalis.

Pour le CPER 2028 – 2032, il est proposé d'inscrire exclusivement la rénovation du bâtiment C des Tanneurs, qui représente un coût de 67 M €. Afin de couvrir l'intégralité des frais, il sera nécessaire de souscrire un emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ou de la banque des territoires. Cette opération se fera en site non occupé (hors bâtiments B et D).

La mise en œuvre des opérations inscrites au CPER 2021 – 2027 vont avoir des conséquences sur d'autres actifs immobiliers qu'il convient d'anticiper :

Du fait de la construction de l'extension de l'EPU, une aile du site Lesseps sera libérée en 2026. 3 scénarii sont envisagés à ce stade :

- Scénario 1 : Accueil de la Maison des sciences de l'Homme (MSH) et du Laboratoire d'archéologie de Touraine (LAT) (380 m²) ainsi que du Centre d'études supérieures de la Renaissance (1300 m²) ;
- Scénario 2 : Accueil de la MSH et du LAT (380 m²) ainsi que de départements d'enseignement de l'UFR Lettres et Langues ;
- Scénario 3 : Accueil de la MSH et du LAT (380 m²) ainsi que de certains enseignements des UFR de Médecine et d'Odontologie.

Quel que soit le scénario retenu, le bâtiment du site universitaire Watt pourra être soit valorisé, soit cédé.

Le bâtiment de biologie hospitalo-universitaire (bâtiment du CHRU B32 sur Bretonneau) sera livré en 2029, libérant 1285 m². Ce bâtiment accueillera les laboratoires ISP, MAVIVH, un laboratoire L3 ainsi que des locaux administratifs. Les locaux libérés seront utilisés pour les fins suivantes :

- Recherche odontologie (bât. H) ;
- Recherche (bât. H) ;
- UFR Odontologie (bât. J) ;
- iBrain (bât. A. Dutrochet, R+5).

Ces nouvelles occupations permettraient ainsi de libérer en cascade les bâtiments P ou V du site Grandmont suite au départ d'iBrain sur le site Tonnellé.

M. le Président rappelle qu'il convient aujourd'hui d'optimiser les surfaces occupées et non de construire de nouveaux bâtiments.

Philippe ROINGEARD souhaite avoir plus d'informations quant à l'annulation du projet de valorisation immobilière concernant le site Gouazé et inscrit au précédent SPSI 2020 - 2024.

Sébastien LARRIBE explique que le règlement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) n'était pas en faveur du logement étudiant. Par ailleurs, le montage juridique initialement envisagé était complexe et n'a pu aboutir. Le nouveau projet envisagé s'inscrit dans la volonté de Tours Métropole Val de Loire de développer l'offre de logements, notamment étudiant. Par ailleurs, il permettra d'accroître les ressources propres de l'université. Enfin, le choix du site s'explique par sa proximité avec la ligne 2 du tramway.

Emmanuel NERON note qu'une réflexion concernant le flex office est en cours au sein de l'EPU et du Plat d'Étain. Il demande plus d'informations.

Sébastien LARRIBE indique qu'une expérience est actuellement menée au sein du bâtiment A du Plat d'Étain. Un budget a été programmé (études) pour poursuivre ce travail, notamment au sein de l'EPU.

4. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Désignation d'une vice-présidente

Xavier TERRIEN ayant fait valoir ses droits à la retraite, M. le Président de l'université propose au Conseil d'administration d'élire Sandrine BOULERNE en qualité de vice-présidente en charge de la formation tout au long de la vie et en apprentissage. Cette désignation est nécessaire compte tenu des derniers dossiers à finaliser avant la fin du mandat.

Sandrine BOULERNE dispose d'une connaissance fine de la formation continue, ayant participé notamment aux groupes de travail de la commission des moyens sur ce sujet.

Le Conseil d'administration désigne Mme Sandrine BOULERNE vice-présidente en charge de la formation tout au long de la vie et en apprentissage par la délibération n°2024-083.

4.2. Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

Christine GEORGELIN procède à un bref rappel du calendrier d'élaboration du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université de Tours :

- Mi-novembre 2023 : Réception des instructions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- 18 décembre 2023 : Première présentation du COMP en Conseil d'administration ;
- Fin décembre 2023 : Première transmission du projet de COMP au Rectorat ;
- Janvier 2024 : Transmission du projet de COMP, sollicitant 4,8 M € d'enveloppe financière ;
- 21 mars 2024 : Audition au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Mi-avril 2024 : Retour de l'audition au Conseil d'administration et modification du COMP avant renvoi au ministère de la version définitive ;
- 16 juillet 2024 : Notification du ministère d'un montant alloué de 4,2 M€ sur les 4,8 M€ sollicités.

Les versement de ce montant s'effectueront de la façon suivante :

- Une avance de 50 % en 2024, réceptionnée en juillet 2024 ;
- Un complément de 30 % en 2025 ;
- Un solde de 20 % en 2026.

Ce montant permet de financer des actions en formation (20%), en recherche et valorisation (11%), en transition écologique pour un développement soutenable (21%), en vie étudiante et de campus (18%), en pilotage (17%) et d'affirmation de la signature de l'Université en cohérence avec ses partenaires académiques (13%). Ce dernier item était une exigence pour obtenir les financements, puisqu'il était exigé de l'université la mise en cohérence de la demande du COMP avec les réussites aux projets obtenus (ExcellencEs, PUI, Ambition Centre-Val de Loire, NEOLAiA). Les pourcentages retenus ne sont pas ceux présentés initialement par l'université.

L'université a ventilé les versements du COMP au sein des différentes actions identifiées au sein de chaque grand item, en respectant les pourcentages de versement identifiés par année. L'université espère qu'il sera possible de dépenser les sommes allouées pour l'année 2024 jusqu'en décembre 2025, eu égard à la notification financière très tardive.

En 2026, si l'université n'atteint pas les indicateurs fixés par le COMP de l'objectif 1, le versement du solde en 2026 pourrait ne pas avoir lieu (soit 171 000 € correspondant à 20% du montant 2026 du COMP lui-même égal à 20% de la totalité du COMP).

Le premier versement du COMP est de 2,1 M € en 2024, versé en totalité en masse salariale. Toutefois, la part des consommations en masse salariale nouvelle en 2024 prévue est de 376 000 €, le reste est à dépenser en investissement ou fonctionnement. Or, en observant la subvention pour charges de service public (SCSP), il manque toujours un peu plus de 900 000 € de SCSP pour les emplois sur plafond 1. L'université espère avoir un surplus de masse salariale en fin d'année, comme chaque année.

Pour passer d'un montant global demandé de 4,8 M € à un montant global notifié de 4,2 M €, l'université a été contrainte d'ajuster les montants de masses salariales aux consommations, notamment de 2024, tout en respectant l'obligation de 20 % pour la formation et en ajustant au mieux les dépenses envisagées pour 2024 afin de consommer un maximum de crédits.

Pour rappel, les objectifs présentés dans le COMP sont les suivants :

- **Objectif 1 : Pilotage de l'offre de formation**

Les indicateurs de suivi sont les suivants : 5 formations transformées, augmentation du taux de fréquentation des formations concernées, taux de satisfaction des apprenants concernant la préparation des ECOS et augmentation du nombre d'inscrits dans les formations courtes de formation continue.

- o Axe 1 : Rendre plus attractives les filières préparant à des métiers d'avenir ou en tension ;
- o Axe 2 : Poursuivre le développement de l'offre de formation continue ;

- **Objectif 2 : Recherche et innovation**

Les indicateurs de suivi sont les suivants : sur la période de 3 ans, 10 candidatures aux concours IPhD et ILab, 10 projets de recherche collaborative recueillis par la Boutique des sciences et travaillés avec la société civile ; enfin, 5 projets d'ERC déposés et 3 retenus sur la période de 3 ans du COMP. Ce dernier indicateur était imposé par le ministère.

- o Axe 1 : Renforcer le développement du PUI ;
- o Axe 2 : Accroître les liens entre recherche et société en développant des projets de recherche collaboratifs chercheurs/citoyens ;
- o Axe 3 : Renforcement de la CMER ;

- **Objectif 3 : Transition écologique et développement soutenable :**

Les indicateurs sont les suivants : part des étudiantes et étudiants de premier cycle de licence recevant une formation en matière de transition écologique et de développement soutenable, décarbonation de l'université, nombre de personnels formés à la transition écologique et au développement soutenable, déploiement du Plan universitaire des mobilités.

- o Axe 1 : Former aux enjeux de la transition écologique et du développement soutenable les personnels administratifs, d'enseignement et de recherche ;

- Axe 2 : Réduire le premier poste d'émission carbone lié aux déplacements via un Plan Universitaire de Mobilité ;
- **Objectif 4 : Bien-être et réussite des étudiantes et étudiants :**
Les indicateurs sont les suivants : financer 125 projets étudiants par la CVEC, nombre d'étudiantes et d'étudiants formés en santé mentale, taux d'appréciation de la qualité de vie par les étudiantes et étudiants sur les sites ayant donné lieu à des aménagements sur la durée du COMP.
 - Axe 1 : Création et aménagement de tiers-lieux de vie étudiante écoresponsables, y compris pour les étudiants internationaux et les doctorants ;
- **Objectif 5 : Pilotage :**
Les indicateurs sont les suivants : réduire l'écart entre le montant de masse salariale inscrit au Budget Initial et celui constaté au compte financier (en %) à 0,5% et augmenter à 30% la part des utilisateurs du SID parmi l'ensemble des personnels de l'université.
 - Axe 1 : Amélioration de la gestion du pilotage de l'Université ;
 - Axe 2 : Poursuite de la dématérialisation des documents ;
- **Objectif 6 : Stratégie propre à l'établissement :**
Sur la période des 3 ans, les indicateurs sont les suivants : 3 projets de Master Erasmus Mundus déposés et 2 projets de Joint Doctoral Network déposés.
 - Axe 1 : Accélérer le dépôt de projets de Master Erasmus Mundus et Joint Doctoral Network ;
 - Axe 2 : Renforcement de la démarche qualité des infrastructures et de leur modèle économique ;
 - Axe 3 : Simplifier les relations avec les ONR.

Philippe ROINGEARD s'interroge sur la stratégie suivie par l'établissement afin de s'assurer que les objectifs de performance fixés sont atteints, afin de ne pas risquer une absence de notification en 2026.

Christine GEORGELIN précise que la Direction de l'organisation, pilotage et de la transition écologique sera gardienne des indicateurs de performance. Ces indicateurs ont été travaillés afin de s'assurer que la DOPTTE ait la capacité de les suivre. Un comité de suivi sera également institué pour assurer ce suivi. Contrairement au dialogue de performance, l'université n'est en outre pas tenue de rendre des comptes au ministère de chacune des dépenses, tant qu'elle remplit les objectifs fixés.

Benoît WOLF s'interroge sur les contrats d'établissement et les contrats de site, qui ne semblent pas supprimés mais qui n'apparaissent plus dans les communications du ministère.

M. le Président précise que de fait, ces contrats d'établissement et les contrats de site ont été abandonnés, sans que les choses n'aient été actées à l'écrit. Eu égard au contexte actuel, il subsiste de nombreuses incertitudes sur l'avenir de ces documents.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le contrat d'objectifs, de moyens et de performance par la délibération n°2024-084.

4.3. Convention avec le CHRU relative au bâtiment B32

Le 5 juin 2023, le Conseil d'administration avait approuvé la convention avec le CHRU de Tours lui déléguant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur le bâtiment B32 du CHRU dans le cadre du CPER 2021-2027. Cette convention prévoyait que les espaces dédiés à l'université lui reviendraient en pleine propriété par une division en volume. Le CHRU a fait évoluer cette position et propose en définitive que les espaces dédiés à l'université demeurent sa propriété mais soient mis à disposition de l'université au travers d'une convention d'occupation pour une durée de 33 ans, sans paiement de redevance. Après échange avec la Direction de l'immobilier de l'État, cette solution a finalement été acceptée.

Par ailleurs, l'université a souhaité préciser que son apport financier ne pourra excéder la somme de 8 M €, financée via le CPER. Une fois le bâtiment exploité, les charges bâtimentaires seront partagées entre l'université de Tours et le CHRU.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec le CHRU de Tours relative au bâtiment B32 par la délibération n°2024-085.

4.4. Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service

Il convient d'attribuer une concession de logement par nécessité absolue de service à Mme Sylvie VAUZELLE, technicienne à la Direction de la prévention, logistique, santé, sécurité et sûreté. Le logement, d'une superficie de 103 m², est situé au 60 rue du Plat d'Etain 37000 Tours (bâtiment F). Elle prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le Conseil d'administration attribue à l'unanimité une concession de logement par nécessité absolue de service à Mme Sylvie VAUZELLE par la délibération n°2024-086.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 16 septembre 2024

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI